

Partie 1 Généralités**1.1 SECTIONS ASSOCIÉES**

- .1 Section 26 05 00 Exigences générales concernant les résultats de travaux

1.2 DONNÉES DES PRODUITS

- .1 Fournir les données de produits conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.

1.3 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Gestion des déchets d'emballage : retirer pour faciliter la réutilisation et retourner les palettes, les caisses, les garnitures et les matériaux de conditionnement.

Partie 2 Produits**2.1 FILERIE DU BÂTIMENT**

- .1 Conducteurs : toronnés s'ils sont de grosseur 10 AWG et plus. Grosseur minimale : 12 AWG.
- .2 Conducteurs en cuivre : de la grosseur indiquée, sous isolant en polyéthylène thermodurcissable réticulé, pour tension de 600 V, et de type RW90 XLPE, avec enveloppe.

2.2 CÂBLES ARMÉS

- .1 Conducteurs : isolé, en cuivre, de la grosseur indiquée.
- .2 Type : AC90.
- .3 Armure : Type à emboîtement fabriquée à partir de bandes d'acier galvanisé.
- .4 Connecteurs : connecteurs anti-court-circuit.

Partie 3 Exécution**3.1 CONTRÔLE QUALITÉ SUR PLACE**

- .1 Réaliser des essais conformément à la section 26 05 00 - Électricité - Exigences générales concernant les résultats de travaux.
- .2 Réaliser des essais en utilisant une méthode appropriée aux conditions du chantier et avec l'accord du représentant du Ministère et des autorités locales compétentes.
- .3 Réaliser des essais avant de mettre l'installation électrique sous tension.

3.2 INSTALLATION DES CÂBLES - GÉNÉRALITÉS

- .1 Utiliser un code de couleur des câbles conforme à la section 26 05 00 - Électricité - Exigences générales concernant les résultats de travaux.
- .2 Les artères d'alimentation parallèles doivent être de la même longueur

- .3 Attacher ou fixer les câbles des artères d'alimentation aux centres de distribution, aux boîtes de tirage et aux terminaisons.
- .4 Acheminer en descente ou en boucles verticales le câblage dissimulé dans les murs, afin de faciliter les travaux ultérieurs. Sauf indication contraire, éviter d'acheminer le câblage de bas en haut de même qu'à l'horizontale dans les murs.

3.3 INSTALLATION DE LA FILERIE DU BÂTIMENT

- .1 Installer les câbles comme suit :
 - .1 Dans les conduits conformément à la section 26 05 34 - Conduits, fixations et raccords de conduits.

3.4 INSTALLATION DES CÂBLES ARMÉS

- .1 Grouper les câbles dans les passages de câbles autant que possible.

FIN DE LA SECTION